

CONFIDENTIAL

3

CONFIDENTIEL

clearance at least as high as the security level of the information processed on the machine.

5. Maintenance will be performed only by EAITC technicians. Under exceptional emergency circumstances, TEMPEST trained technicians from our allies' missions (eg British, Australian) may be authorized to perform limited maintenance. Each occasion MUST receive PRIOR approval from MIT. Under NO circumstances, however, may parts or boards be changed and NO software or media, other than that issued for use with that unit, may be used. Care must be taken to ensure that classified information is not inadvertently compromised during such maintenance. In some cases MIT may authorize the return of the equipment to Ottawa for repair following the procedure outlined in paragraph three, especially at missions without a resident EL or in cases where the EL does not have the required training and/or spares. Requests for maintenance at missions without a resident EL should be forwarded to MIT and/or RCOT/LDN, as appropriate, by a Confidential telegram. HQ maintenance requests are to be forwarded to MITR 992-2846.

s'assurer que les personnes ayant accès au matériel possèdent une cote de sécurité au moins aussi élevée que le niveau de classification de l'information traitée dans la machine.

5. Seuls les techniciens d'AECEC se chargeront de la maintenance. Dans des circonstances exceptionnellement urgentes, les techniciens de nos missions alliées (par ex. Angleterre, Australie) détenant une formation TEMPEST seront autorisés à effectuer un entretien limité. Dans chaque cas, MIT DOIT donner son approbation PREALABLE. Toutefois, en AUCUN cas des pièces ou des plaques ne doivent être changées et AUCUN logiciel ou support autre que ceux dont l'utilisation est prévue avec l'unité en question ne peut être utilisé. Il faut s'assurer qu'aucune information classifiée n'est compromise par inadvertance pendant cet entretien. Dans certains cas, MIT peut autoriser le retour du matériel à Ottawa pour réparation, à condition que la procédure décrite au paragraphe 3 soit suivie, notamment dans les missions qui ne comptent pas d'EL résident ou si l'EL ne possède pas la formation et les pièces nécessaires. Les demandes de maintenance dans les missions non dotées d'un EL résident doivent être acheminées à MIT et (ou) à RCOT/LDN, au besoin, par télégramme confidentiel. Les demandes de maintenance de l'Administration centrale doivent être acheminées à MITR, au 992-2846.